

COMPTE RENDU

De l'assemblée générale des membres de la section locale 470 du SEFPO qui s'est tenue le 28 août 2008 au E-1070 de l'amphithéâtre technologique de *La Cité collégiale*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le secrétaire, Benoit Dupuis, déclare l'assemblée ouverte à 13h40. Il souhaite la bienvenue aux membres et invite les nouveaux membres à se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc L'Écuyer, appuyée par Félix da Matha Santana, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2008

Le secrétaire présente le compte rendu de la dernière réunion générale tenue le 15 avril 2008.

Sur proposition de Michel Renaud, appuyé par Suzanne Cormier, le compte rendu est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre St-Gelais propose qu'on passe directement au point 7.02 - Grève potentielle du Personnel de soutien à La Cité collégiale, afin de permettre à la présidente de cette unité, Diane Dicaire, de nous donner les dernières nouvelles sur cette situation.

Mme Dicaire informe nos membres sur les enjeux des présentes négociations et demande notre appui et notre solidarité en ce qui est du respect des lignes de piquetage et du travail fait par les membres du syndicat du personnel scolaire.

Les membres remercient Mme Dicaire des informations partagées et lui communique leur soutien.

Le président du syndicat du personnel scolaire, Fernand Bégin, s'étant joint à la réunion prend la présidence de la réunion.

4. QUESTION DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU 15 AVRIL 2008

Provinciale

Arbitrage des griefs individuels du personnel scolaire de LCc. Re. Temps supplémentaire

Le syndicat provincial a choisi des cas types les plus représentatifs pour les présenter. Il semblerait que les parties sont à préparer leur plaidoyer. Le dossier traîne en longueur et demeure à l'ordre du jour.

Modifications proposées à la Loi sur la négociation collective dans les collèges de l'Ontario.

Ce point est à l'ordre du jour de la présente assemblée

Heures additionnelle Re Aide normale individualisée : proposition du syndicat du personnel scolaire.

Suite à des rencontres avec la vice présidence adjointe le dossier n'avance pas. Le collège se remet au fait que les autres collèges qui ont répondu à leur questionnaire ne font rien sur ce sujet pour ne pas faire avancer le dossier.

Évaluation du personnel scolaire (démarche)

Le président revoit la démarche qui est censé être suivi dans se dossier. Il informe les membres qu'une démarche pour l'évaluation des conseillers à été mise sur pied et qui suit la même démarche que le personnel scolaire enseignant.

Protocole d'entente sur la dotation des postes pour le personnel scolaire

L'historique des protocoles de dotation remontant à 2004 est fait et le président explique comment ces protocoles ont permis d'augmenter le nombre de poste au niveau scolaire. A la fin du dernier protocole qui vient d'être signé nous devrions avoir 206 postes permanents.

Rétroaction du personnel scolaire re. Personnel cadre de LCc

Le collège a utilisé les points forts de ce sondage dans sa publicité dans les journaux en déclarant que 84% de son personnel était fière de travailler pour le collège. Le collège a passé sous silence les deux aspects du sondage qui sont très faible. Le syndicat a l'intention de faire un suivi sur ce point dans l'année qui vient.

Politique de retour au travail

Le dossier suit son cours. Un problème est que le rapport Mercer n'a jamais été traduit officiellement et la traduction que certaines personnes ont fais ne tient pas compte de tout les aspects couvert dans Mercer. Une demande a été faite pour avoir une traduction officielle et complète du rapport. Le dossier est toujours à l'étude.

Photocopies / budget

Le président du syndicat à fait une représentation à la présidence du collège pour que le collège applique les mêmes règles avant l'arrivé des photocopieurs numériques. Dossier à suivre.

Horaires individuels : Hiver 2008 (et protocole)

Suite aux nombreux horaires que les professeurs ont reçu à l'hiver 2008, le syndicat et le collège se sont entendus sur un protocole qui prévoit 17 jours de perfectionnement pour les membres du personnel scolaire. Un article dans ce protocole indique que pour les jours qui n'ont pas été pris cette année, les membres doivent en informer par écrit leur direction du nombre de jour qui doivent être reporté.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière présente la deuxième tranche de son rapport du premier janvier 2008 au 30 juin 2008.

Il est proposé par Michel Lefebvre, appuyé par Serge Tessier, d'adopter le rapport de la trésorière tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS (vérification comptable pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008)

Marielle Lafond et Georges Absi ont procédé à l'analyse de la période en question. Ils indiquent que le rapport présenté : «est le reflet vrai et exact de la condition financière de la section locale 470 [...] ; que toutes les dépenses sont justifiées selon l'article 29.6.2 des statuts et ont été encourues pour des activités syndicales légitimes ». Suite à la présentation du rapport des vérificateurs, la proposition suivante est présentée :

Il est proposé par Benoit Dupuis, appuyé par Léo Dupont, d'adopter le rapport des vérificateurs tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. QUESTIONS À L'ÉTUDE

7.01 Modification proposées à la Loi sur la négociation collective dans les collèges de l'Ontario

Le président explique l'historique qui a amené le gouvernement provincial a nommé Monsieur Whittaker pour faire un rapport sur les modifications à faire à la loi sur les négociations dans les collèges pour qu'elle soit conforme à un jugement de la Cours suprême qui reconnaît que le droit de ce syndicaliser est reconnu dans la Constitution canadienne. Le rapport Whittaker propose qu'il y ait 4 unités de négociations au lieu de deux comme il existe présentement. Deux unités pour le personnel scolaire et deux unités pour le personnel de soutien. En plus le rapport recommande que la section contre les briseurs de grève soit enlevée de la nouvelle loi. Si cela devait se produire ce serait un recul important pour les syndicats. Une autre recommandation est que les collèges n'auront pas à être en grève au même moment. Les conséquences possibles de ce changement seraient un effritement de la convention collective. Les négociations se feraient collège par collège. L'exemple de ce qui se passe à l'Université Laurentienne est cité comme exemple de ce qui pourrait se passer.

Au niveau provincial le DIVEX a poussé pour une unité de négociation pour les membres du personnel scolaire et pour le personnel de soutien. Lors de leur réunion les membres d'OPSECAAT ont voté pour qu'il n'y ait qu'une unité de négociation pour le personnel scolaire et de soutien.

Une unité syndicale du personnel scolaire dans un collège a fait la demande qu'un vote soit fait pour voir si tel est la volonté des membres à travers la province. Le président présente à l'assemblée la motion votée par le CEL faisant la recommandation à l'assemblée de voter pour une seule unité de négociation.

Sur proposition de Serge Tessier, appuyer par Michel Lefebvre, que la motion du CEL soit adoptée par l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.02 Grève potentielle du personnel de soutien à LCc

Les membres ont plusieurs questions sur la teneur du courriel reçu de la part du Directeur des Ressources humaines. Ils ont l'impression que le collège demande qu'ils agissent comme des scabs. Le syndicat du personnel assurera un suivi pour aller chercher des clarifications sur les lignes à suivre.

Les membres sont informés que s'ils reçoivent une demande de la part de leur direction pour faire quelque chose qui est habituellement fait par le personnel de soutien, qu'ils devraient demander que cette demande soit faite par écrit afin qu'elle soit documentée.

Le syndicat informe ses membres que s'il y a grève, nous prévoyons une rencontre avec l'administration pour clarifier le dossier.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Julie Dubois, appuyée par Suzanne Cormier, de clore l'assemblée à 15h10.